



## POUR VOUS **GUIDER**, VOUS **PROTÉGER** ET VOUS **SOUTENIR**



En adhérant à l'Assurance marge de crédit, vous bénéficiez gratuitement de certains services d'assistance du Programme GPS<sup>MD</sup>. Que ce soit pour un besoin d'aide psychologique, pour faciliter l'accessibilité à des soins lors d'une convalescence, pour vous aider si vous êtes mandaté comme liquidateur de succession ou pour vos questions d'ordre juridique, les services d'assistance vous seront d'une grande utilité !

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Internet [desjardins.com/programmegps](http://desjardins.com/programmegps).

0102F (10-07)

<sup>MD</sup> Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.



Conjuguer avoirs et êtres

<sup>MD</sup> Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.



# ASSURANCE MARGE DE CRÉDIT



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MD</sup>

Conjuguer avoirs et êtres



Vie, santé, retraite

# L'ASSURANCE MARGE DE CRÉDIT... POUR NE PAS ÊTRE PRIS AU DÉPOURVU !

**Si vous avez choisi d'avoir une marge de crédit, c'est que vous êtes prévoyant. Vous pouvez ainsi utiliser votre crédit personnel en tout temps, sans devoir soumettre une nouvelle demande de financement. Cette marge de crédit vous procure toute la souplesse et la sécurité que vous désirez.**

Mais, avez-vous vraiment tout prévu ? Avez-vous pensé aux conséquences d'une invalidité ou, même, de votre décès ?

Advenant un accident ou une maladie vous empêchant de travailler, auriez-vous les revenus nécessaires pour assurer votre sécurité et conserver la maîtrise de vos finances ?

En cas de décès, vos proches pourraient-ils rembourser vos dettes ?

Voilà autant de questions auxquelles vous trouverez des réponses grâce à l'Assurance marge de crédit !

## Saviez-vous que ?

La probabilité qu'une personne de 35 ans devienne invalide pendant au moins 90 jours avant d'atteindre l'âge de 65 ans est de 50 % !

Source: Tables des commissaires aux assurances sur les statistiques d'invalidité.

## UNE ASSURANCE COMPLÈTE

**L'Assurance marge de crédit** vous offre deux protections pour vous aider, vous et vos proches, à faire face à vos obligations financières en cas d'épreuve : l'assurance vie et l'assurance invalidité.

**L'assurance vie** permettra à vos proches de rembourser votre marge de crédit à l'aide de la somme que vous aurez choisi d'assurer. C'est faire preuve de prévoyance que de prendre les mesures nécessaires pour leur éviter des soucis financiers bien inutiles au cours d'une période déjà difficile à traverser.

**L'assurance invalidité** vous permettra de continuer à effectuer des versements sur votre marge de crédit selon le montant que vous aurez assuré. Personne n'est à l'abri d'une invalidité et, évidemment, il est bien difficile de prévoir combien de temps elle durera.



## UNE ASSURANCE AVANTAGEUSE

- Les critères d'admissibilité de l'Assurance marge de crédit sont les plus souples sur le marché et les restrictions, les moins sévères.
- La protection d'invalidité peut être adaptée aux besoins des personnes assurées.
- Les prestations d'invalidité sont versées sans égard au solde de la marge de crédit et jusqu'à concurrence de 60 mois par période d'invalidité.
- Les prestations ne sont pas imposables et ne sont pas réduites des montants provenant d'un autre régime d'assurance, qu'il soit privé ou public.